

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAROCHE-PRES-FEYT
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 19h30
En exercice	07	le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie,
		sous
Présents	07	sous la présidence de Pierre CHEVALIER, Maire.
Votants	07	

Convocation du 28 octobre 2024

Présents : Pierre CHEVALIER ; Aurélien MASSIAS ; Patrice THOMAS ; Pascal BARRIER ; Nicole GATHIER ; Vincent LOURADOUR., Alexandra THOMAS.
Absents : /

Secrétaire de séance : Pascal BARRIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 06/09/2024
- Approbation des statuts de Haute-Corrèze Communauté
- Demande de subvention RPI Eygurande - Merlines
- Modification classement voiries communales
- Décision Modificative n°01 – Logiciel ACTES
- Repas des aînés
- Bâtiments communaux
- Voiries
- Travaux de l'église
- Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/09/2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 06/09/2024.
Monsieur le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2021-05-02a du 9 décembre 2021 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte la modification suivante :

- **Autres compétences :**

Création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

:

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicton seront remplies.

Objet : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ECOLES ELEMENTAIRES DU R.P.I

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Mme Sylvie BACHELLERIE concernant une demande de subvention pour un séjour avec nuitées au centre ODCV de La Martière à Oléron.

Monsieur le Maire explique que le département prend en charge 40 % du coût du séjour, pour un montant initial de 445 € par élève. Il reste à financer 276 € par élève. La participation demandée par les écoles est de 90 € par enfant.

Pour la commune, 3 enfants sont concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De verser aux écoles élémentaires du RPI, 90 € par enfant soit un total de 270 €.

Objet : MODIFICATION CLASSEMENT DE VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur a été constaté concernant le classement de la voirie communale n°18.

La voie communale n°18 doit être réduite d'environ 260 ml.

Un mail sera envoyé au Syndicat de la Diège afin que le tableau de classement des voiries communales soit mis à jour.

Objet : DECISION MODIFICATIVE : LOGICIEL ACTES

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : ACQUISITION ZC 55		450,00		
Terrains nus	2111(21)	450,00		
OP : LOGICIEL ACTES				450,00
Concessions, droits similaires			2051(20)	450,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		450,00		450,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Objet : REPAS COMMUNAL DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil Municipal décide de choisir le menu pour le repas communal du 07 décembre 2024. Il décide de conserver la participation à hauteur de 20 € pour les personnes payantes. Les invitations seront envoyées à partir du 18/11.

Objet : VOIRIE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis de voirie ont été demandés au Syndicat de la Diège.

Le Conseil Municipal envisage de déposer une demande de DETR pour le renforcement de la VC 10 « Trémoulines » en grave émulsion + enrobé à chaud pour 348 ml ainsi que pour le renforcement de la VC 16 « Montelbouilloux » en enrobé à chaud pour 130 ml.

Les demandes de DETR seront déposées après la réception de la circulaire de la programmation des DETR 2025 par la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de la parcelle ZE 27 à Meymont

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré pour l'acquisition d'un bien sans maître, parcelle ZE 27 à Meymont. La procédure est en cours. La commune n'est pas encore propriétaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a reçu deux demandes d'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose d'attendre que la Commune soit propriétaire du bien avant de prendre une décision sur le choix du futur acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance, Pascal BARRIER	Le Maire, Pierre CHEVALIER
	